



ARRÊTÉ DU MAIRE

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DU QUEYRAN

Arrêté N°18-2026 Arrêté de délégation de fonction à un conseiller municipal

Le maire de VILLEFRANCHE DU QUEYRAN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU le Procès-Verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Sylvie DUFFIEUX, conseillère municipale de manière exceptionnelle,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame DUFFIEUX Sylvie, conseillère municipale, est déléguée pour remplir le 11 juillet 2026 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage du Madame DUFFIEUX Julie et Monsieur MAZEL Anthony.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et une copie sera adressée à Monsieur le sous-préfet

Fait à VILLEFRANCHE DU QUEYRAN, le 04/06/2026

Le Maire,

Jean-Marie GOUYOU

